Paris, 13 octobre 2015 - La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) annonce aujourd'hui a voir récemment procédé à trois no
minations.
Il s'agit
de
:

- Robin Mor, 26 ans, nommé au poste nouvellement créé de Secrétaire général de la FHP. Diplômé d'un Master Droit et gestion de la santé à l'Université de Montpellier, Il occupait précédemment les fonctions de D
élégué régional de la FHP Auvergne depuis avril 2013.
Il aura pour mission d'assurer la gestion et le suivi des dossiers réservés
du Président et de la Déléguée g
énéral
e
, l'animation du réseau des fédérations régionales, la supervision des évènements de la fédération, ainsi que la gestion des fonctions supports.

- Fabienne Seguenot, 40 ans, nommée en qualité de Directrice des relations sociales et des ressources humaines. Diplômée du DESS de juriste en droit social de l'Université de Panthéon-Sorbonne, e
lle occupait
précédemment les fonctions de Directrice du dialogue social à la FEGAPEI. Dans ses nouvelles

responsabilités
, elle représentera les intérêts de la FHP dans le cadre des négociations collectives, des instances paritaires (CPNE, OPCA
,...)
, inter
professionnelles et auprès des m
inistères et des tutelles, dans le champ de compétences qui est le sien.

- Hélène Jouanneau, 45 ans, nommée Directrice des Ressources Documentaires de la FHP . Diplômée d'un DESS en Sciences de l'Information et de la Documentation, e lle assumera la responsabilité de la gestion et de la diffusion des informations aux adhérents. Avant de rejoindre la FHP, elle a travaillé en tant que chargée d'information pour plusieurs cabinets de conseil en stratégie et management et a été également créateur d'entreprise dans le domaine de la veille et de la recherche d'information
.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150
.
000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissement
s de santé privés et 40
.
000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- 68% de la chirurgie ambulatoire
- 2,5 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers (32,5%) des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- Près de 20% de l'activité d'hospitalisation à domicile (HAD).